

PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

ÉVALUATION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : La Vérendrye

ANNÉE DE LA VERSION : 2025-2026

DATE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 4 juin 2026

NOM ET FONCTION DES PARTICIPANTS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉVALUATION ANNUELLE :

Nom	Fonction
Josée Lavoie	Directrice
Sophie Quintal	Directrice-adjointe
Alexis Lavoie	TES
Nathalie Lamarche	TES
Annie Bénard	Technicienne service de garde

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	À ajouter à l'ordre du jour pour les rencontres de l'an prochain

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Les données d'ÉVIO, les observations du personnel et les travaux du comité de lutte ont permis d'établir un portrait fiable de la situation à l'école pour l'année en cours. Toutefois, nous n'avons pas le comparatif avec l'an dernier puisque la plateforme EVIO a été utilisée en cours d'année 2024-2025; • Le portrait demeure globalement représentatif, mais une détérioration notable des interactions verbales accompagnée d'une augmentation de situations d'intimidation est observée chez les élèves du 2e cycle; • Les signalements d'intimidation sont en augmentation en rapport avec l'année passée; • Afin d'actualiser le portrait et de mieux documenter le sentiment de sécurité et de bien-être des élèves, le QSVE-BE sera planifié pour le printemps 2027.

Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte

Formulation de la priorité au plan de lutte	Niveau d'atteinte de la priorité Cochez la case correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité Cochez la case correspondante	Si OUI, quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
<p>No. 1</p>	<p>Diminuer le nombre de violence verbales et physiques à l'école.</p> <p><input type="checkbox"/> Atteinte</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Partiellement atteinte</p> <p><input type="checkbox"/> Non atteinte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pistes d'interventions à élaborer de façon plus rigoureuse; • Pas de psychoéducatrice/ psychoéducateur dans notre milieu. Élèves à besoins particuliers n'ont pas eu de suivi; • Les ateliers de prévention n'ont pas été tous réalisés. Manque d'effectif; • Le groupe de jeunes leaders n'a pas été mise en place cette année. 	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement des comportements attendus en classe et au service de garde et activités récompenses ; • Réalisation d'activités en développement des compétences personnelles et sociales en classe et au service de garde, pour tous les élèves de l'école (contenus obligatoires du MÉQ ; • Animations d'activités de prévention et dîner-causeries par les TES. • Formation d'un groupe de médiateurs et jeunes leaders (élèves au 3^e cycle) • Mise à jour du plan de surveillance stratégique et application rigoureuse ; • Utilisation de ARASS (technique d'Intervention sur-le-champ, en tout temps, par tout le personnel); • Poursuite de l'organisation de jeux structurés lors des récréations.

2. Mesures de prévention

Commentaires
<ul style="list-style-type: none">• La majorité des mesures de prévention inscrites au plan de lutte ont été mises en œuvre. Toutefois, certaines mesures ont été réalisées de façon ponctuelle sans réinvestissement.• Le défi actuel est que la prévention repose essentiellement sur les TES de l'école.

Les **mesures de préventions** sont : à maintenir tel quel à modifier*

*Modifications à apporter:
<ul style="list-style-type: none">• Planification des mesures de prévention qui seront réalisées par le personnel enseignant et celui du service de garde• Uniformiser les interventions de tous les adultes

3. Collaboration des parents

Commentaires
<ul style="list-style-type: none">• Toutes les mesures inscrites au plan de lutte ont été appliquées.

Les **mesures de collaboration des parents** sont : à maintenir tel quel à modifier*

*Modifications à apporter:
<ul style="list-style-type: none">• Impliquer davantage les parents dans la réflexion entourant les mesures de soutien et d'encadrement concernant leur enfant.

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires
<ul style="list-style-type: none">Toutes les modalités et les stratégies de diffusion inscrites au plan de lutte ont été déployées.

Les **modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte** sont : à maintenir tel quel à modifier*

*Modifications à apporter:
N/A

5. Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires
<ul style="list-style-type: none">Toutes les mesures pour assurer la confidentialité lors de la déclaration d'événements ont été appliquées.

Les **mesures visant à assurer la confidentialité** sont : à maintenir tel quel à modifier*

*Modifications à apporter:
N/A

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Commentaires
<ul style="list-style-type: none">Dans l'ensemble, les mesures d'intervention ont rapidement été appliquées auprès des élèves victimes et instigateurs.Tous les événements le nécessitant ont été consignés dans ÉVIO.

Les actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence sont à maintenir : tel quel à modifier*

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires
<ul style="list-style-type: none">• Les interventions et suivis auprès des victimes et témoins n'ont pas toujours été systématiques, ce qui représente un élément à améliorer.

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires
<ul style="list-style-type: none">• Dans la majorité des situations, les sanctions disciplinaires ont fait l'objet d'une analyse préalable prenant en compte la gravité, la fréquence et l'intensité des comportements observés.

Les sanctions disciplinaires applicables sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires
<ul style="list-style-type: none">• Le suivi de satisfaction auprès des parents n'a pas été effectué de façon systématique pour l'ensemble des situations.• Toutefois, le suivi est fait auprès des élèves et du personnel.

Le suivi des signalements et des plaintes est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).